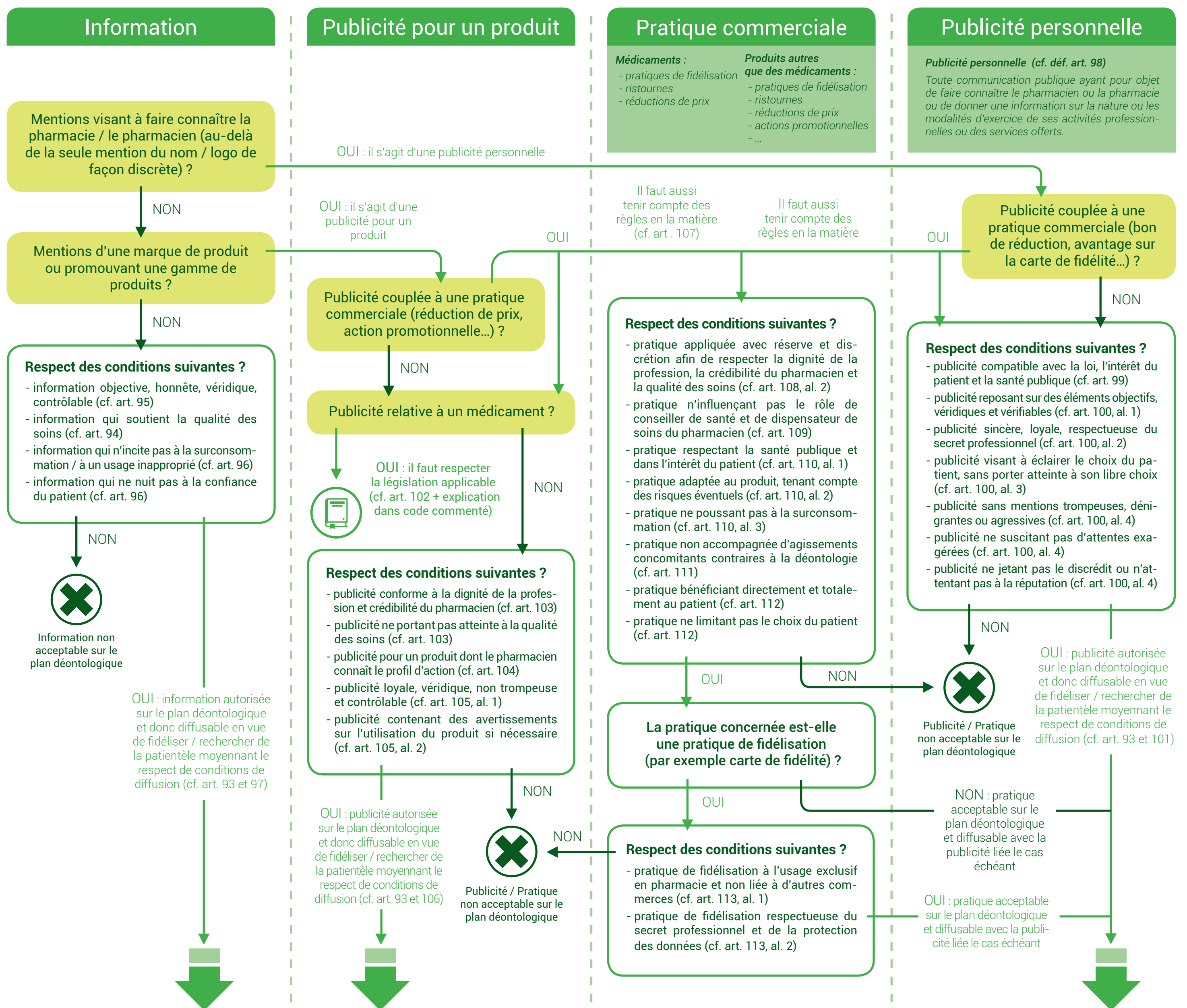


1. Quel type d'initiative ?



2. Quelle diffusion est-elle admise ?

Limite entre ce qui est permis et interdit = principe de proportionnalité, à mettre en œuvre grâce à différents critères :



Zone de diffusion	7. Diffusion internationale	6. Diffusion nationale	5. Diffusion régionale	4. Diffusion locale (commune)	3. Diffusion autour de la pharmacie	2. Visibilité depuis la pharmacie	1. Diffusion dans la pharmacie physique
Canal de diffusion	Ex. : internet (libre accès)	Ex. : spot à la télévision nationale	Ex. : encart dans un journal régional	Ex. : envoi d'un mail aux habitants de la commune (moyennant le respect du GDPR)	Ex. : affiches dans le quartier	Ex. : écrans dans la vitrine	Ex. : folders sur le comptoir

